

Attention danger !



La qualité de la vie en collectivité dépend de la bonne volonté de tous et de l'observation de quelques règles qui permettent à chacun de se sentir en sécurité dans son logement.

Nous vous rappelons donc, conformément au règlement intérieur que vous avez signé à votre entrée dans les lieux, qu'il est strictement interdit d'utiliser les parties communes pour stocker tout objet et/ou substances pouvant présen-

ter des dangers relatifs au risque d'incendie. Il en va de la sécurité de tous les locataires de l'immeuble !

Il est également strictement interdit d'occuper ces espaces en y installant des étagères, par exemple, ni même d'y laisser temporairement tout objet dans l'attente de l'évacuer. Vous devez évacuer tous vos encombrants (meubles, cartons...) **immédiatement**, en vous rendant dans les déchetteries de l'agglomération. Si votre immeuble est doté d'un local à poussettes ou vélos utilisez-le pour cela. Si votre immeuble ne dispose pas de local commun, parlez-en à votre responsable de site qui vous indiquera la déchetterie de votre secteur.

En cas d'incendie, votre responsabilité pourrait être engagée dans le règlement du sinistre.

1^{er} Bailleur social Français



L'OMh du Grand Nancy est le 1^{er} bailleur social à avoir obtenu en France le label Quali HLM, qui certifie la qualité de service rendue aux locataires. Très fier de cette reconnaissance professionnelle décernée le 15 décembre dernier, le label a été officiellement remis au directeur général de l'Office ce 27 janvier.

quali
hlm

La qualité de service
en actions et en preuves

Dépôt de chèques

STOP aux chèques déposés « sans enveloppe » dans la boîte aux lettres de l'Office. Et parfois sans que l'ordre du bénéficiaire (OMH du Grand Nancy) ne soit écrit. Vos règlements de loyer par chèque **ne doivent jamais être déposés sans enveloppe** dans notre boîte aux lettres. Vous risquez une procédure pour non paiement si le chèque est perdu et les démarches à faire pour rectifier la situation sont longues.



Ca bouge sur le terrain !

- Les bureaux des responsables de sites du Plateau de Haye ont déménagé ! Vous retrouverez le responsable de secteur : **Etienne Meurgue**, les responsables de sites : **Gino Larique** (03 83 85 71 10) et **Yann Capitaine** (03 83 85 71 13) à la Tour des énergies, 1 rue Dominique Louis dans des locaux neufs, accueillants et fonctionnels situés au cœur du quartier.



- **Fathallah Bettahar** (03 83 85 71 17) (anciennement responsable de site sur le secteur René II) est désormais en poste sur le Village Lobau, en lieu et place de **David Gilliet**.

- **Adeline Claude** (03 83 85 71 16), responsable de site sur le secteur Rives de Meurthe est désormais basée au 13 Quai René II.

- **Bruno Cocher** (03 83 85 71 14) conserve son bureau au 5 rue de l'Ornain et reprend celui de la Tour Paul Dukas à Beaugard.

Nouvelles missions :



Pour 4 collaborateurs de l'Office, qui seront désormais dédiés à la cellule "État des Lieux", créée en ce début d'année.

En effet, un état des lieux d'entrée est réalisé à chaque nouvel emménagement, et un état des lieux de sortie est établi lorsqu'un locataire quitte un logement, nécessitant parfois la planification d'une remise en état, avant relocation.

Cette étape nécessite, pour nos personnels, une grande disponibilité et une organisation interne rigoureuse. Pour soulager les responsables de sites de cette tâche et leur permettre de se consacrer à leurs missions de proximité, **Sandrine Valette, Hervé Lemaître, David Gilliet et Nicolas Lapierre** constitueront dès le 1^{er} février 2017 cette équipe spécialisée.

Grand froid : les bons réflexes



Le grand froid, le vent glacé, la neige ont des conséquences à ne pas négliger. Ils peuvent être dommageables pour la santé. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et **en veillant en particulier sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes en situation de précarité ou sans domicile).**

Le froid demande des efforts supplémentaires à notre corps, et notamment à notre cœur qui bat plus vite pour lutter contre le refroidissement. Ainsi, en période de grand froid, mieux vaut **limiter les efforts physiques** même lorsqu'on est en bonne santé. Malgré les idées reçues, **la consommation d'alcool ne réchauffe pas**. Au contraire, cela peut s'avérer dangereux car l'engourdissement fait disparaître les signaux d'alerte du froid et on ne pense pas à se protéger.

Ne surchauffez pas votre logement mais chauffez normalement en vous assurant de sa bonne ventilation pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Pour éviter le risque d'hypothermie ou de gelures, il convient de **se couvrir convenablement**, notamment au niveau des extrémités, et de se couvrir le nez et la bouche pour respirer un air moins froid. De plus, de bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes. Mieux vaut également **ne pas sortir les bébés et les jeunes enfants**, même bien protégés. Enfin, si vous remarquez une **personne sans abri ou en difficulté dans la rue, appelez le 115.**

Suivez-nous sur notre page Facebook **OMh du Grand Nancy**. **Likez ! Partagez ! Commentez !**



Votre lettre d'info est éditée à 7 000 ex. Directeur de la publication : Frédéric RICHARD. Photos : OMh Grand Nancy/ Rédaction : Isabelle RICCI DEGRAEVE. Impression : OMh Grand Nancy. Mise en page et graphisme : La Maison Chabane/ Janvier 2017. Dépôt légal ISSN : 2491-8482



Retrouvez les émissions du Forum de l'OMh sur RCN-Radio Caraïb Nancy- et sur notre site internet www.omhgrandnancy.fr